

Affranchir
s.v.p.

An die
Geschäftsstelle VSF
Hofer Patrik
Klosterstrasse 17
6003 Luzern



Association Suisse du personnel Forestier
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione del personale Forestale Svizzero

CCT forêt suisse – un projet de l'ASF

Les effets d'une Convention Collective de Travail pour la branche forestière sont les suivants:

> **un partenariat social stable**

Un partenariat solide entre les employeurs et les employés garantit aux forêts l'entretien nécessaire pour préserver un espace de vie diversifié, productif et culturel.

> **un avenir assuré de la branche**

Des bases contractuelles attractives offrent aux professionnels qualifiés une perspective au sein de la branche.

> **les mêmes règles pour tous**

Des règles minimales pour tous à l'intérieur comme à l'extérieur du pays évitent le dumping salarial dans la sylviculture.

> **un grand professionnalisme**

C'est la sécurité au travail et la protection sanitaire qui baissent lorsque des travaux forestiers sont effectués par des prestataires de services peu qualifiés quand ils devraient être fait par des spécialistes.

> **une validité à l'échelle nationale**

Les fondements de la Convention Collective de Travail doivent être valides sur tout le pays.



Association Suisse du personnel Forestier
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione del personale Forestale Svizzero

Association faitière des employés
de l'économie forestière

**L'union
fait la force**



L'union fait la force

L'ASF est une association de plus de 100 ans. Elle a pour but de représenter et défendre les intérêts du personnel forestier des entreprises privées et publiques.

Elle s'engage pour un développement durable et une gestion proche de la nature ainsi que pour une économie forestière forte et efficiente.

De plus, l'association propose à ses membres

- > Recommandation de salaire
- > Recommandation pour la conclusion de contrats de travail
- > Réduction de primes pour caisse maladie
- > Réduction de primes sur les assurances véhicule et ménage
- > Soutien financier pour des formations continues forestières
- > Équipement de protection à prix réduit pour le personnel



Objectifs et devoirs de l'ASF

- > Représenter et défendre les intérêts de ses membres vis-à-vis des employeurs, de l'administration et du public
- > Promouvoir une formation de base et complémentaire orientée vers la pratique
- > Soutenir les membres et les sections et de défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels et sociaux
- > Intensifier et coordonner la collaboration entre les autres organismes forestiers et avec l'administration
- > Informer ses membres sur les activités de l'Association, la situation des différentes professions de la forêt et les sujets liés à la politique forestière.
- > Organisation et soutien aux concours de bûcheronnage
- > Encourager l'échange d'expériences et la camaraderie
- > Intensifier les contacts avec le public et le milieu forestier

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

Canton:

NP:

Lieu:

No tél:

Adresse E-mail:

Profession:

Employeur:

Date de naissance:

Le/la soussigné(e) déclare adhérer à **l'Association Suisse du personnel Forestier (ASF) ainsi qu'à l'association du personnel forestier de son canton de domicile.** Je m'engage à respecter les statuts des deux associations et à payer la cotisation annuelle.

Lieu, date:

Signature:

